



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
05/06/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2018-ARA-DP-01309

#### 1. Intitulé du projet

Transfert et agrandissement des surfaces commerciales Intermarché et Bricomarché.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Immobilière Européenne des Mousquetaires

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SATIN Florian

RCS / SIRET

3 3 4 0 5 5 6 4 7 0 0 5 7 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a/ aires de stationnement ouvertes au public	aire de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à transférer sur le même site des deux bâtiments commerciaux INTERMARCHE et BRICOMARCHE existants sur la commune de Gannat. Ces 2 surfaces commerciales seront reconstruites et modernisées, pour une surface de plancher globale de 7935m<sup>2</sup>.

Les bâtiments existants seront démolis (4 bâtiments), seul celui de La Halle sera conservé.

Un parking commun pour ces 2 surfaces et la HALLE sera aménagé côté Est permettant d'accueillir 189 places dont 8 places PMR, 8 places jeunes maman, 4 places recharge voiture électrique et 3 abris à vélos et 5 abris à chariots.

Une zone de livraison et déchargement sera réalisée à l'arrière des bâtiments, en limite ouest.

La voirie existante en limite est du projet va être réaménagée sur environ 260 mètres.

Le projet prévoit aussi des aménagements paysagers : prairies naturelles, arbres tiges, bandes arbustives, engazonnement, prairies fleuries.

Plans de masse joints en annexe

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet va permettre à la clientèle d'avoir un plus grand choix et un meilleur confort d'achat.

Les conditions de travail des employés seront significativement améliorées dans les nouveaux locaux.

L'insertion paysagère est un volet important du projet, avec une bande d'espaces verts paysagers (largeur d'environ 16mètres) le long de la RD. Sur la parking de larges espaces verts seront aménagés entre les stationnement et des cheminement arborées seront créés. Les végétaux seront des espèces locales.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Première phase : Démolition des bâtiments existants sur l'emprise des nouvelles constructions, réalisation des nouvelles constructions, avec le maintien des ouvertures des magasins actuels. Réalisation des abords des bâtiments et maintien des parkings et circulations existantes.

Seconde phase : Démolitions des magasins Intermarché et Bricomarché. Réalisation des aménagements extérieurs (réseaux, voirie et espaces verts).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet correspond à des surfaces commerciales au sein d'une zone d'activité, en bordure de la RD2009.

En phase exploitation, le projet générera des flux de déplacements (employés et clientèle) et l'utilisation du parking, des flux spécifiques de poids lourds pour les livraisons.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet de demandes de :

- permis de démolir,
- permis de construire,
- porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau .

Les permis et dossier loi sur l'eau sont en cours de réalisation, et seront déposés courant juin 2018.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface globale du projet :	5,36 ha
- surface de plancher :	7935m <sup>2</sup>
- nombre de places :	189

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

18, avenue des Portes Occitanes  
03800 Gannat

Parcelles cadastrées section :  
ZM179 - ZM202 - ZM203 - ZM204 -  
ZM201 - ZM205 - ZM197 - ZM198 -  
ZM199 et ZM200

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 19' 96" 23E Lat. 46° 07' 87" 14N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments historiques répertoriés aux abords du projet : Château du 14ème siècle à 2,6km au nord - Eglise à 1,7km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Retrait gonflement des argiles. Pas de PPR Technologique.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPR Retrait gonflement des argiles : prescrit le 11/07/2006 et approuvé le 22/08/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gorges de la Sioule FR8312003 et FR8301034 à plus de 6km au nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées et régulées au droit de bassins enherbés, puis rejetées au réseau pluvial sous la RD. Le terrain en place a un très faible perméabilité : $6,6 \times 10^{-7}$ m/s => pas de liaison avec la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués du site. La terre végétale sera décapée et réutilisée lors de la réalisation des espaces verts de l'aménagement. Les matériaux de déblais pourront être réutilisés en matériaux de remblais s'ils possèdent de bonnes caractéristiques mécaniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de remblais proviendront de carrières.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans un contexte urbain et quasi intégralement artificialisé : bâtiment, voirie. Les espaces verts existants en limite ouest seront conservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a aucun interconnexion entre l'aménagement et le site Natura 2000 référencé au nord du site (+ de 6 km).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	utilisation de l'emprise en terrain naturel à l'arrière du Bricomarché actuel pour le nouveau bâtiment.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'est pas de nature à accueillir une activité à risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux employés et à la clientèle, déjà existant aujourd'hui. La circulation au sein du parking sera mieux organisée qu'elle ne l'est actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic routier engendré par les surfaces commerciales durant les horaires d'ouverture et pour les livraisons, en période diurne. Toutefois, ces nuisances devraient rester non significatives compte tenu des trafics. Environnement sonore marqué par le trafic de la RD2009 et la zone d'activité. Le bruit est déjà existant (zone d'activités + RD2009).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées aux magasins et au parking, uniquement pendant les heures d'ouverture. Ces émissions ne seront pas source de nuisances : il n'y a pas d'habitations à proximité, et elles resteront de type éclairage routier. Eclairage de la RD2009 et de la contre allée.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront régulées conformément aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne au droit de bassins puis rejetées dans le réseau pluvial publique. Les bassins enherbés permettent un abattement des polluants.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents produits sont les eaux usées des bâtiments (sanitaires, douches, ...). Ils seront raccordés au réseau d'assainissement publique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sont des déchets non-dangereux de fonctionnement. Les déchets et matières valorisables principalement issus des matériaux d'emballage et de conditionnement feront l'objet d'un pré-tri sur place et seront envoyés sur les plates-formes logistiques du groupe Immo Mousquetaire, pour un regroupement et un traitement centralisé adapté.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications d'activité. Toutefois, il entraînera une valorisation de cette partie de la zone d'activité, avec de nouveaux bâtiments et des espaces verts qui actuellement ne sont pas présents.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Valorisation du projet :

- l'intégration paysagère de l'opération par le travail du plan de masse, avec le développement d'espaces verts avec une palette de végétaux adaptés au territoire.
- la gestion des eaux pluviales avec des ouvrages de régulation sous forme de bassins végétalisés.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet Immo Mousquetaire peut être dispensé d'étude d'impact.

L'aménagement va permettre d'améliorer la qualité urbaine du site par les aménagements architecturaux et paysagers.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MIRIBEL

le,

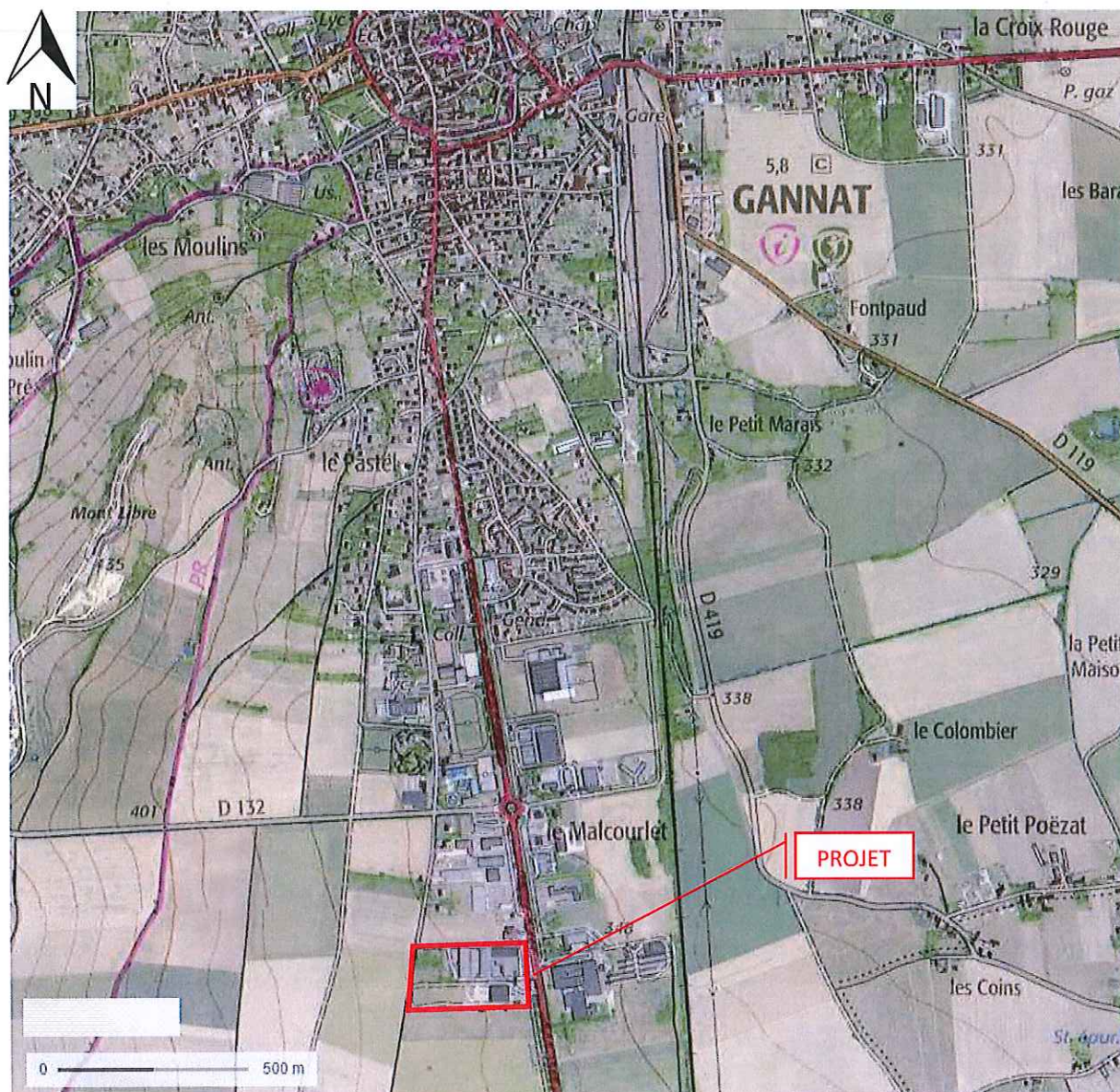
31/06/18.

Signature

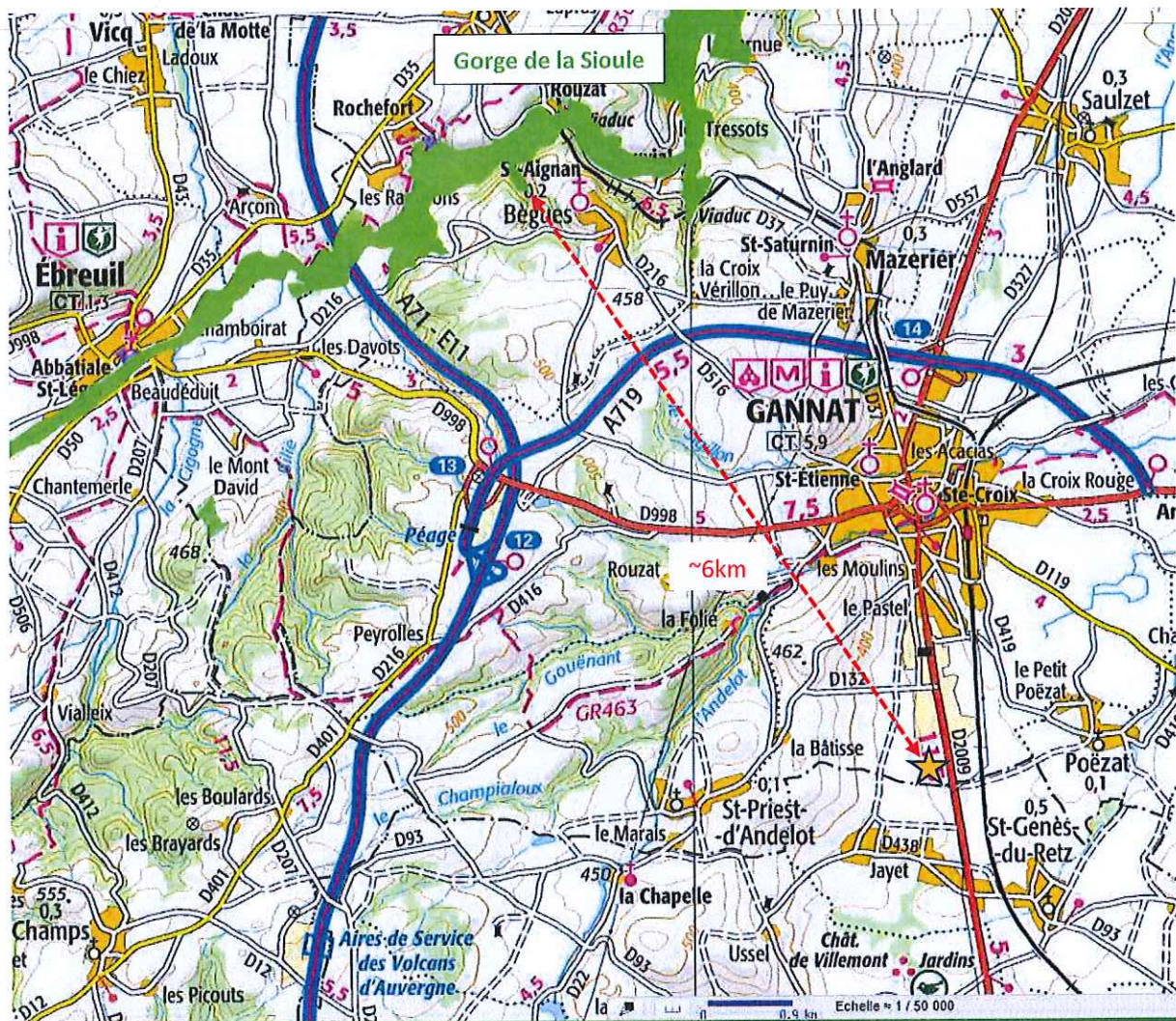


Florian SATIN

## Localisation



## Site NATURA 2000



## Plan des abords du projet



P1 - Vue depuis le RD 2009 :



P2 – voirie en limite nord :



P3 – voirie en limite nord



P4 – voirie en limite nord :



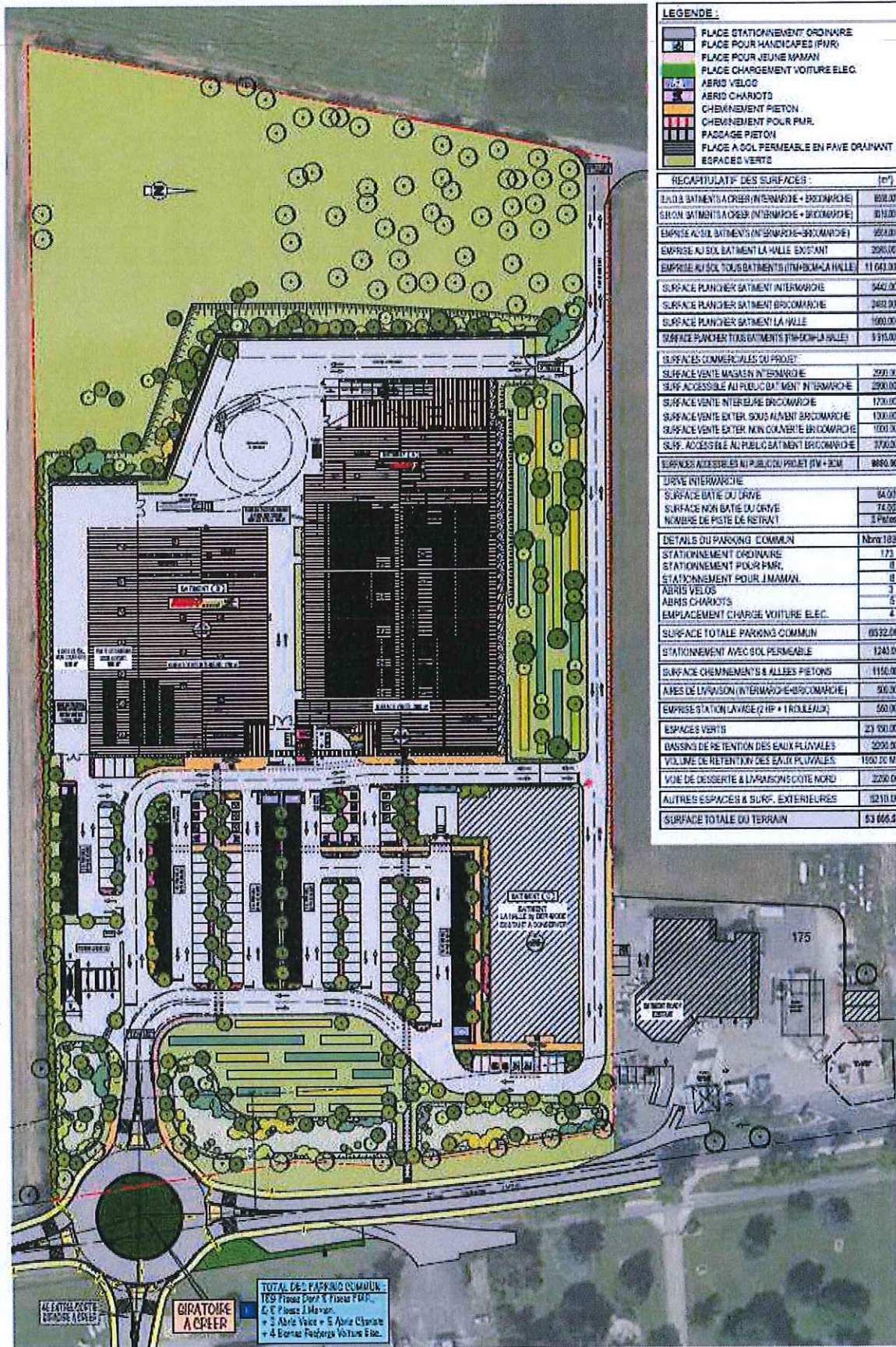
P5 – voirie en limite nord



Prises de vue de mai 2018.



## Plan de masse du projet



PLAN DE MASSE PROJET

Mai 2018

